



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Maine-et-Loire

**Division des Élèves et du 2<sup>nd</sup> degré  
Bureau culture, mémoire, citoyenneté, laïcité**

Alain LITTRÉ  
Adjoint à la cheffe de division

Affaire suivie par:  
Armelle BOURASSEAU

Tel : 02 41 74 34 72  
collegeaucinema49@ac-nantes.fr

**Cité administrative**  
**15 bis rue Dupetit-Thouars**  
**CS 94710**  
**49047 ANGERS CEDEX**

Angers, le 24 juin 2024

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les principaux  
des collèges publics

Mesdames et Messieurs les directeurs  
des collèges privés

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
des lycées professionnels publics et privés  
(élèves niveau collège)

Pour information à

Mesdames et Messieurs les professeurs relais  
présents dans le dispositif 2024-2025

Mesdames et Messieurs  
les professeurs documentalistes

**Objet :** Inscription à collège au cinéma- année 2024-2025

**Références :** note de service n°91-195 du 25-06-1991 (B.O n°28 du 18-07-1991)  
Et cahier des charges du dispositif « collège au cinéma » disponibles sur le site de la direction  
des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire

Le dispositif « collège au cinéma » est reconduit pour l'année scolaire 2024-2025. Il s'inscrit  
dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'élève et lui permet de découvrir des  
œuvres du 7<sup>ème</sup> Art et de se constituer les bases d'une culture cinématographique.

Ce dispositif est une opportunité de faire vivre le volet culturel de l'établissement.

Les établissements scolaires souhaitant s'inscrire et ceux déjà présents en 2023-2024 doivent  
compléter le questionnaire en ligne dont le lien apparaît sur le mail accompagnant cette  
circulaire. Il appartient aux établissements de finaliser leur inscription pour le **vendredi 13  
septembre 2024**.

Je souhaite souligner l'aspect contractuel non dérogoire tant sous l'angle pédagogique que financier :

2/3

**Aspect pédagogique :**

- Chaque élève inscrit doit assister à la projection des trois films de la programmation.
- Les enseignants impliqués s'engagent à suivre les journées de formation prévues.
- Les enseignants impliqués s'engagent à travailler avec une même classe sur les films, en amont et en aval des projections.
- L'établissement prend les dispositions nécessaires pour assurer un encadrement adapté à l'effectif des classes, afin de veiller au comportement correct des élèves pendant la projection.

**La programmation des films** (présentation en annexe 2)

La liste des films a été validée par le comité de pilotage en date du 16 janvier 2024.

<b><u>Niveau 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> :</u></b>	<b><u>Niveau 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> :</u></b>
<i>1<sup>er</sup> trimestre : l'Homme de Rio</i>	<i>1<sup>er</sup> trimestre : Gagarine</i>
<i>2<sup>e</sup> trimestre : Le Tableau</i>	<i>2<sup>e</sup> trimestre : Premier Contact</i>
<i>3<sup>e</sup> trimestre : Rocks</i>	<i>3<sup>e</sup> trimestre : Fenêtre sur Cour</i>

**La formation des enseignants :**

1. Journées départementales de formation :

Pour chaque film retenu, il est prévu une journée d'accompagnement pédagogique animée par le coordonnateur départemental « Collège au Cinéma ».

2. Désignation des professeurs relais :

Un enseignant relais par niveau 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et/ou 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> est désigné dans chaque établissement. Il est associé au choix des films de l'année suivante (décembre 2024).

3. Les documents d'accompagnement pédagogique

Ils sont désormais disponibles en ligne pour les enseignants et les élèves. De même le volet distant M@gistère, auquel sera inscrit chaque enseignant impliqué dans le dispositif permettra de retrouver toutes les informations relatives aux films programmés.

Il ne pourra être dérogé à aucune des étapes de l'opération, aussi est-il fortement recommandé aux directions d'établissement et aux personnels impliqués de visionner les sélections avant de s'inscrire.

### Aspect financier

3/3 Les frais de déplacement des élèves et des enseignants vers les salles de projection, et des professeurs pour les journées de formation, ainsi que la billetterie sont à la charge des établissements. Une prise en charge dans le cadre du pass'culture est possible, en inscrivant la séance de projection sur ADAGE.

Il est important de signaler une évolution de la politique tarifaire : **3 € par élève et par séance.**

L'enveloppe attribuée par le Conseil Départemental (dispositif collège en action) peut être utilisée pour cette action.

Les établissements susceptibles de s'inscrire et souhaitant des informations complémentaires peuvent prendre contact avec les personnes ressources suivantes :

Bruno BOURGOIN [Bruno-Lucien-Ro.Bourgoin@ac-nantes.fr](mailto: Bruno-Lucien-Ro.Bourgoin@ac-nantes.fr) représentant les chefs d'établissement des collèges publics  
Manuel JOBARD [direction.pontdece.stlaud@ec49.fr](mailto: direction.pontdece.stlaud@ec49.fr) représentant les chefs d'établissement des collèges privés  
Samuel MAUSSION [samuel-denis.mauSSION@ac-nantes.fr](mailto: samuel-denis.mauSSION@ac-nantes.fr) représentant les enseignants des collèges publics  
Jean-Pierre HOUDU [jean-pierre.houDU@ac-nantes.fr](mailto: jean-pierre.houDU@ac-nantes.fr) représentant les enseignants des collèges privés  
Pierre PUCELLE [pierre.pucelle@ac-nantes.fr](mailto: pierre.pucelle@ac-nantes.fr) coordonnateur pédagogique départemental  
Armelle BOURASSEAU [collegeaucinema49@ac-nantes.fr](mailto: collegeaucinema49@ac-nantes.fr) gestionnaire administrative

Je vous remercie par avance de bien vouloir remplir le questionnaire en ligne dès qu'il vous sera possible, afin d'assurer un démarrage satisfaisant de la session 2024-2025 du dispositif « Collège au Cinéma ».

L'Inspecteur d'académie

Benoît DECHAMBRE

#### Pièces jointes :

Annexe 1 : présentation du rôle du professeur relais

Annexe 2 : présentation des films retenus pour 2024-2025